



## ORGANE SPÉCIAL DES PROGRAMMES DE L'UE

# Étude de cas du projet : Mise au point sur le projet Multiple Adverse Childhood Experiences de février 2021

### THÈME :

Les soins de santé et les services sociaux transfrontaliers

### FINANCEMENT (FEDER + FONDS DE CONTREPARTIE)

5 010 241,11 €

### FINANCEMENT DES CONTREPARTIES :

Ministères de la Santé ;

### PARTENAIRE PRINCIPAL :

Health Service Executive

### PARTENAIRES DU PROJET :

Western Health and Social Care Trust ; Southern Health and Social Care Trust ; Conseil sur les soins de santé et les services sociaux ; Agence de santé publique/CAWT ; TUSLA

Date de début : 01/01/2017

Date de fin : 30/06/2023



<http://cawt.hscni.net>



@CAWTCrossBorder

Le projet Multiple Adverse Childhood Experiences (MACE) vise à transformer la vie des enfants vulnérables et de leurs familles, qui sont les plus exposés à une série de défis et de difficultés au cours de leur vie, en les repérant, en intervenant dès que possible et en leur apportant un accompagnement et un soutien à domicile et dans leurs communautés sur une base transfrontalière.

Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne la palette d'outils pour les praticiens sensibilisés aux traumatismes, la formation pilote des 40 premiers praticiens ayant lieu en février 2021.



Dans le cadre de la phase pilote de mise en œuvre du projet, les coordinateurs MACE travailleront en collaboration avec les agences partenaires retenues et les prestataires désignés pour commencer à mettre en œuvre les interventions MACE sensibilisées aux traumatismes dans les cinq zones transfrontalières à partir de janvier 2021.

Les interventions MACE qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- les interventions universelles : des programmes d'information destinés aux familles pour les aider à établir des relations saines, réduire le stress, développer des stratégies d'adaptation et renforcer la résilience. Il s'agit par exemple d'ateliers parentaux, de programmes de méditation et de programmes de transition scolaire.
- les interventions ciblées : des programmes conçus pour aider les familles qui ont subi un traumatisme ou une épreuve spécifique. Elles visent à améliorer et à promouvoir les aptitudes d'adaptation, de gestion des émotions et de développement de la résilience. Il s'agit par exemple de l'aide aux toxicomanes, de l'aide au rétablissement après des violences domestiques ou la séparation des parents.
- les interventions spécialisées : pour les enfants et les familles dont les besoins identifiés en matière d'adversité et de traumatisme ne peuvent être entièrement satisfaits par des interventions universelles ou ciblées. Il s'agit d'un soutien individuel plus intensif proposé à un enfant ou une famille. Il s'agit par exemple de services thérapeutiques, de soutien aux familles et de programmes de proximité individuels.